



AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Avis public est donné par le soussigné, que le conseil de la MRC de L'Érable, à la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022, a adopté le Règlement numéro 370 concernant les prévisions budgétaires 2023 de la MRC de L'Érable.

Ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses et les modalités de leur paiement par les municipalités de la MRC de L'Érable.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, durant les heures d'ouverture.

Donné à Plessisville, le 29 novembre 2022.



Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier